



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 9 de l'ordre du jour

CX/CAC 25/48/14 Rev¹

CX/EXEC 25/89/4 Rev

Octobre 2025

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quarante-huitième session

Siège de la FAO, Rome (Italie)

10-14 novembre 2025

QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES RELATIVES AU CODEX:

RAPPORT DE SITUATION SUR L'EXERCICE BIENNAL 2024-2025 ET PROPOSITION POUR 2026-2027

(Document établi par le secrétariat du Codex)

I - INTRODUCTION

1. Conformément à l'article XIII.1 du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius (ci-après «la Commission»)², le secrétariat présente un rapport sur les questions financières et budgétaires et fournit une estimation des dépenses fondée sur le programme de travail proposé de la Commission et de ses organes subsidiaires, accompagnée d'informations relatives aux dépenses engagées au cours de la période financière précédente.

2. À sa 47^e session, la Commission a demandé au secrétariat du Codex de fournir chaque année, lors de la session du Comité exécutif qui précède immédiatement celle de la Commission, une ventilation des coûts par activité³.

3. À sa 88^e session, le Comité exécutif a ajouté à son ordre du jour, à titre exceptionnel, une mise à jour sur les questions budgétaires et financières. Les membres ont demandé au secrétariat du Codex des informations concernant les évolutions budgétaires et financières qui pourraient avoir une incidence sur la mise en œuvre du plan de travail 2024-2025 et la planification des activités de base pour 2026-2027⁴. Le secrétariat a donc présenté des informations supplémentaires sur la situation budgétaire et plan de travail de travail chiffré pour 2026-2027⁵.

4. Le Comité exécutif, à sa 88^e session, a demandé que le document sur les questions financières préparé pour sa 89^e session, contienne, dans la mesure du possible, des informations actualisées sur les priorités pour l'octroi de ressources supplémentaires ainsi que d'autres informations pertinentes demandées par les membres⁶. Notant les préoccupations exprimées concernant le peu de temps disponible, lors de la 88^e session, pour débattre des questions financières et des priorités et apporter des éclaircissements sur les informations fournies, il a été convenu que les membres pourraient soumettre toute question qu'ils pourraient avoir, y compris des demandes d'éclaircissements et des suggestions d'informations, en vue de leur inclusion dans le document sur les questions financières, qui sera présenté à la 89^e session. La consultation informelle s'est achevée le 3 septembre 2025.

5. Le présent document contient un rapport sur les dépenses engagées en 2024 et 2025 (à la date de juillet 2025). Il comprend également un plan de travail établissant le lien entre les domaines et activités du programme et le budget, précisant la source de financement ainsi que des informations sur les besoins budgétaires supplémentaires nécessaires à la mise en œuvre de domaines de travail essentiels qui ne sont actuellement ni inclus ni suffisamment financés dans le programme de travail du Codex. Le document met

¹ Des amendements d'ordre rédactionnel ont été apportés aux parties II, III et V à des fins de clarté et d'harmonisation avec le document sur les ajustements à apporter au PTB, harmonisation qui portait notamment sur la terminologie et le style.

² Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius, 30^e édition.

³ REP24/CAC, paragraphe 202, alinéa viii.

⁴ EXEC88/CRD01.

⁵ EXEC88/CRD04.

⁶ REP25/ EXEC1, paragraphe 104, alinéa ii.

principalement l'accent sur le budget ordinaire de la Commission. Cependant, le système du Codex repose également sur:

- i. les membres agissant en tant qu'hôtes pour les comités, équipes spéciales et groupes de travail du Codex (assurant l'interprétation, la traduction, la présidence, un secrétariat local et la mise à disposition de lieux de réunion dans le cas de réunions en présentiel);
- ii. les membres détachant du personnel auprès du secrétariat du Codex;
- iii. les contributions de la FAO et de l'OMS dans des domaines tels que les services juridiques et la communication;
- iv. la fourniture d'avis scientifiques émanant d'organes d'experts convoqués sous l'autorité de la FAO et de l'OMS;
- v. les membres assurant le fonctionnement de leur structure nationale du Codex (points de contact du Codex et souvent un comité national du Codex) et prenant en charge les frais de participation de leurs délégués, ainsi que, le cas échéant, les frais liés aux responsables élus (président et vice-présidents de la Commission, membres du Comité exécutif élus sur une base géographique et coordonnateurs désignés pour chacune des six régions du Codex) aux réunions du Codex.

En outre, l'inclusivité dans le processus d'établissement des normes et la mise en œuvre des normes du Codex sont également appuyées par:

- vi. le Projet et Fonds fiduciaire FAO/OMS à l'appui de la participation au Codex (Fonds fiduciaire du Codex);
- vii. les projets et activités de renforcement des capacités de la FAO et de l'OMS liés au Codex aux niveaux national et régional.

II - RAPPORT DE SITUATION SUR LES DÉPENSES ENGAGÉES POUR L'EXERCICE 2024-2025

6. En ce qui concerne la mise en œuvre du plan de travail 2025, à la date de juillet 2025, la totalité des crédits avait été reçue de la FAO et de l'OMS (3 575 000 USD de la FAO et 862 500 USD de l'OMS). La mise en œuvre se poursuit conformément au plan de travail, le format et le calendrier de certaines réunions ayant été modifiés en raison de contraintes liées au pays hôte et à la disponibilité des avis scientifiques.

7. À la date du 31 juillet 2025, 83,9 pour cent du budget 2024-2025 avait été dépensé. Le tableau 1 présente une ventilation détaillée des dépenses par rapport au budget, selon les types de coûts.

Tableau 1. Budget au titre du programme ordinaire 2024-2025 et dépenses engagées pour l'exercice biennal 2024-2025, par type de dépenses (en USD)

	Budget 2024-2025	Dépenses 2024	Dépenses 2025*	Total
5011 Traitements – cadre organique (a)	3 373 000	1 454 197	1 496 861	2 951 058
5012 Traitements – services généraux (b)	1 151 000	597 768	521 874	1 119 642
5013 Consultants	1 000 000	449 631	447 743	897 374
5014 Contrats (d)	66 000	420 662	19 603	440 265
5020 Personnel recruté localement (e)	100 000	7 573	2 322	9 895
5021 Voyages (f)	800 000	354 339	163 517	517 856
5024 Achat de matériel fongible (g)	100 000	27 726	12 281	40 007
5025 Achat de matériel non fongible (h)	200 000	81 225	45 119	126 344
5028 Dépenses générales de fonctionnement (i)	385 000	398 543	-5 752	392 791
5050 Services communs et appui internes (j)	1 700 000	763 738	190 052	953 790
TOTAL	8 875 000	4 555 402	2 893 620	7 449 022
Total (pourcentage)		51,3 %	32,6 %	83,9 %

* Chiffres arrêtés au 31 juillet 2025.

- a. Les dépenses engagées au titre des traitements du personnel du cadre organique, qui incluent en 2025 les engagements jusqu'à la fin de l'année, sont inférieures au budget prévu en raison de la vacance d'un poste de niveau P-5.
- b. Les dépenses engagées au titre des traitements du personnel des services généraux, qui incluent en 2025 les engagements jusqu'à la fin de l'année, sont inférieures au budget prévu en raison de la vacance d'un poste de niveau G-5.
- c. Les dépenses engagées au titre des traitements des consultants comprennent:
 - i. l'appui supplémentaire du secrétariat aux comités du Codex;
 - ii. la gestion, la supervision et la maintenance continue des systèmes informatiques du Codex (bases de données, site web et archives documentaires y afférentes, gestion des systèmes en ligne);
 - iii. les activités de communication et de sensibilisation, y compris la production, la révision et la mise en page des normes et publications, notamment des textes du Codex, l'appui au graphisme pour les réunions du Codex, la mise à jour du site web, ainsi que la présence sur les réseaux sociaux;
 - iv. les services de traduction et d'interprétation que la FAO ne peut pas prendre en charge en interne (rubrique «Services communs internes»), y compris les services de rédaction des normes;
 - v. le service d'assistance destiné aux membres et aux observateurs concernant les systèmes en ligne, ainsi que la tenue régulière de formations et d'activités de renforcement des capacités permettant de mieux comprendre et de participer aux travaux de la Commission (webinaires en ligne, par exemple);
 - vi. la rationalisation et l'amélioration des flux de travail pour la publication et la traduction des textes du Codex.
- d. Les dépenses engagées au titre des contrats comprennent:

- i. un contrat conclu avec une société spécialisée, en collaboration avec la Division de la FAO numérique et de l'agro-informatique (CSI), pour procéder à une modernisation de l'infrastructure informatique soutenant les bases de données existantes, l'infrastructure actuelle devant cesser d'être prise en charge à la fin de 2025, ainsi que pour mettre à jour la base de données de la *Norme générale sur les additifs alimentaires* (CXS 192-1995), conformément aux délibérations du Comité du Codex sur les additifs alimentaires (CCFA). Cette mise à jour inclut également une actualisation la page web correspondante;
 - ii. les dépenses liées à l'appui aux réunions du Codex, y compris l'équipement audio et vidéo ainsi que les technologies nécessaires à la diffusion en direct et à la participation en ligne à la 47^e session de la Commission.
- e. Les dépenses engagées au titre des traitements du personnel recruté localement comprennent les heures supplémentaires effectuées par le personnel des services généraux à l'appui des activités du Codex (secrétariat du Codex, services de sécurité, services médicaux, etc.), en particulier pendant les sessions du Comité exécutif et de la Commission, ainsi que le personnel supplémentaire recruté localement, tel que les auxiliaires de salle au service de la 48^e session de la Commission.
- f. Les dépenses engagées au titre des voyages couvrent les déplacements effectués à l'occasion de réunions pour lesquelles la participation du secrétariat du Codex est nécessaire (réunions de l'Organisation mondiale du commerce [OMC] et d'autres organisations d'établissement de normes lorsque la participation en ligne ne peut se faire ou n'est pas suffisante, par exemple). Elles comprennent également l'aide fournie aux membres du Comité exécutif issus de pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure pour leur permettre de participer aux sessions du Comité exécutif.
- g. L'achat de matériel fongible couvre les coûts de licences de logiciels, tels que Zoom et le Système de mise en ligne des observations, ainsi que les frais de communication et de publication liés aux 47^e et 48^e sessions de la Commission (arrière-plan de la salle de réunion, affiches, kits fournis aux délégués, etc.).
- h. L'achat de matériel non fongible englobe le matériel de bureau (ordinateurs, par ex.), ainsi que les dépenses renouvelables liées à l'hébergement et à la maintenance du site web du Codex (imputées en fin d'année).
- i. Les dépenses générales de fonctionnement comprennent:
 - i. le remboursement à l'OMS des coûts relatifs à la 87^e session du Comité exécutif et à la 47^e session de la Commission (2024); y compris les services de traduction et d'interprétation, les services de sécurité, les auxiliaires de salle, etc.;
 - ii. la location du lieu de réunion et la logistique pour la 87^e session du Comité exécutif et la 47^e session de la Commission;
 - iii. les contrats des traducteurs et/ou interprètes externes;
 - iv. l'appui aux pays hôtes pour le fonctionnement des organes subsidiaires du Codex;
 - v. les frais de restauration, les services d'ambulance pendant les sessions de la Commission et d'autres dépenses diverses.
- j. Les dépenses engagées au titre des services communs internes couvrent les services de traduction et d'interprétation fournis par la FAO pour les besoins de la Commission, du Comité exécutif, des comités de coordination FAO/OMS, ainsi que pour la préparation des documents et rapports, des normes du Codex, des invitations aux réunions du Codex, des lettres circulaires, du *Manuel de procédure du Codex*, etc., la majorité des dépenses pour 2025 devant être engagées au cours du second semestre (pour les besoins de la Commission, du Comité exécutif et de deux comités de coordination).

8. Le solde résultant des vacances de poste et des dépenses inférieures aux prévisions en ce qui concerne les voyages et les achats a été réaffecté aux contrats (mise à jour de l'infrastructure soutenant la base de données, telle qu'expliquée ci-dessus, et dont la mise en œuvre se poursuit jusqu'à la fin de 2025). Le solde enregistré en 2025 en raison des vacances de poste a été utilisé pour les services communs internes (charges restant à imputer au Codex en juillet 2025) afin d'assurer la traduction en chinois, en russe et en arabe des textes du Codex, nouveaux ou révisés, adoptés par la Commission à sa 47^e session et pour lesquels aucun budget n'était disponible par ailleurs.

9. L'exécution complète est attendue d'ici la fin de l'exercice biennal.

III – PROPOSITION DE BUDGET POUR 2026-2027

10. À sa 44^e session (2025), la Conférence de la FAO a approuvé le Programme de travail et budget (PTB) 2026-2027 proposé par le Directeur général de la FAO et a demandé à la Direction, lorsque celle-ci établirait les ajustements qu'il serait proposé d'apporter au PTB 2026-2027, de préserver le niveau de financement proposé actuellement au titre du budget ordinaire pour le Codex et d'examiner la possibilité d'obtenir des ressources financières supplémentaires auprès de toutes les sources de financement⁷.

11. À sa 78^e session (2025), l'Assemblée mondiale de la Santé, examinant le renforcement des capacités nationales pour la prise de décisions fondées sur des données probantes relatives à l'adoption et aux effets des normes, a réaffirmé que les données scientifiques constituaient une base essentielle pour l'élaboration des orientations cliniques et de santé publique, et a reconnu l'importance de la science et des données probantes de haute qualité⁸.

12. Les réaffectations en fonction des priorités effectuées au titre du PTB 2026-2027 approuvé comprennent une somme additionnelle de 0,5 million d'USD consacrée au Codex. Cette augmentation a été inscrite au budget du secrétariat de la Commission du Codex (CJWC) dans le cadre des ajustements apportés au PTB 2026-2027⁹, pour examen et approbation par le Conseil de la FAO en décembre 2025; elle revient à faire passer la contribution biennale totale de la FAO de 7 125 000 USD à 7 625 000 USD. La contribution de l'OMS au budget du Codex resterait inchangée, à savoir 1 750 000 USD.

13. Il est proposé que les crédits supplémentaires soient utilisés pour couvrir les besoins du Codex jugés les plus prioritaires (compte tenu des activités prioritaires énoncées à la section V ([Besoins budgétaires supplémentaires])), comme suit:

- accélérer la publication et l'accessibilité des normes du Codex dans les six langues en tirant parti des outils numériques et de l'innovation, l'accent étant mis sur les bases de données et les traductions;
- répondre aux priorités de la Commission en matière de nouvelles normes, directives et textes apparentés sous la forme de l'appui nécessaire apporté par le secrétariat du Codex.

14. Une proposition de ventilation du budget pour 2026-2027 est présentée dans le tableau 2. Ce budget demeure provisoire, sous réserve de la confirmation du budget disponible pour l'exercice biennal 2026-27 et des décisions de la Commission. Une marge de flexibilité est également nécessaire afin de permettre au secrétariat du Codex de demeurer réactif face à l'évolution des situations et aux nouveaux défis et de disposer de solutions rentables.

⁷ C 2025/REP, paragraphe 61, alinéa e.

⁸ A78/51 Cinquième rapport du comité A

⁹ FC 179/3, paragraphe 6.

Tableau 2. Proposition de budget pour 2026-2027 (en USD)

Rubrique comptable de la FAO	Budget 2026□2027	Budget 2026	Budget 2027
5011 Traitements – cadre organique (a)	3 484 000	1 742 000	1 742 000
5012 Traitements – services généraux (b)	1 019 000	509 500	509 500
5013 Consultants (b)	1 100 000*	550 000	550 000
5014 Contrats (c)	266 000*	133 000	133 000
5020 Personnel recruté localement (d)	100 000	50 000	50 000
5021 Voyages (e)	800 000	400 000	400 000
5024 Achat de matériel fongible (f)	100 000	50 000	50 000
5025 Achat de matériel non fongible (g)	200 000	100 000	100 000
5028 Dépenses générales de fonctionnement (h)	406 000	203 000	203 000
5050 Services communs et appui internes (i)	1 900 000	950 000	950 000
TOTAL	9 375 000	4 687 500	4 687 500

* Pour l'exercice 2026-2027, les crédits supplémentaires d'un montant de 0,5 million d'USD ont été répartis entre trois domaines en vue d'appuyer les priorités définies (voir le paragraphe 13).

- a. Les dépenses engagées au titre des traitements comprennent le personnel du cadre organique et des services généraux du Codex, répartis entre les produits et les activités du plan de travail du Codex.
- b. Les dépenses engagées au titre des traitements des consultants comprennent:
 - i. l'appui supplémentaire du secrétariat aux organes subsidiaires du Codex;
 - ii. la gestion, la supervision et la maintenance continue des systèmes informatiques du Codex (bases de données, site web et archives documentaires y afférentes, gestion des systèmes en ligne);
 - iii. les activités de communication et de sensibilisation, y compris la production, la révision et la mise en page des normes et publications, notamment des textes du Codex, l'appui au graphisme pour les réunions du Codex, la mise à jour du site web, ainsi que la présence sur les réseaux sociaux;
 - iv. les services de traduction et d'interprétation que la FAO ne peut pas prendre en charge en interne (rubrique «Services communs internes»), y compris les services de rédaction des normes;
 - v. l'appui du service d'assistance aux membres et aux observateurs concernant les systèmes en ligne, ainsi que la tenue régulière de formations et d'activités de renforcement des capacités permettant de mieux comprendre et participer aux travaux de la Commission (webinaires en ligne, par exemple);
 - vi. la rationalisation et l'amélioration des flux de travail pour la publication et la traduction des textes du Codex.
- c. Les dépenses engagées au titre des contrats comprennent les dépenses liées à l'appui apporté aux réunions du Codex, y compris l'appui audiovisuel, les services externes de traduction, la logistique, etc.
- d. Les dépenses engagées au titre des traitements du personnel recruté localement comprennent les heures supplémentaires effectuées par le personnel des services généraux à l'appui des activités du Codex (secrétariat du Codex, services de sécurité, services médicaux, etc.), en particulier pendant les sessions de la Commission, ainsi que le personnel supplémentaire recruté localement, tel que les auxiliaires de salle au service de la Commission.

- e. Les frais de voyages du personnel du secrétariat du Codex qui prête un appui aux sessions des comités du Codex ainsi que les déplacements effectués à l'occasion de réunions pour lesquelles la participation du secrétariat du Codex est nécessaire (réunions du comité sur les mesures sanitaires et phytosanitaires et du comité sur les obstacles techniques au commerce, par exemple). Les dépenses engagées au titre des voyages comprennent également l'aide fournie aux membres du Comité exécutif issus de pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure pour leur permettre de participer à toutes les sessions en présentiel du Comité exécutif pendant l'exercice biennal¹⁰.
- f. L'achat de matériel fongible comprend les coûts liés aux supports de communication et aux publications (arrière-plan de la salle de réunion, kits fournis aux délégués, etc.), ainsi que les licences pour le Système de mise en ligne des observations et la plateforme Zoom, et diverses licences permettant de faciliter les enquêtes, la diffusion sur le web, etc.
- g. L'achat de matériel non fongible comprend le matériel de bureau comme les ordinateurs, ainsi que les dépenses renouvelables liées à l'hébergement et à la maintenance du site web du Codex.
- h. Les dépenses générales de fonctionnement comprennent:
 - i. le remboursement à l'OMS et à d'autres prestataires des frais engagés aux fins de la tenue des sessions de la Commission et du Comité exécutif à Genève;
 - ii. les contrats des traducteurs et/ou interprètes externes;
 - iii. les frais de restauration, les services d'ambulance et d'autres coûts divers;
 - iv. l'appui éventuel aux pays hôtes pour le fonctionnement des comités du Codex¹¹;
 - v. les photocopies, l'impression, les frais de téléphone, les fournitures de bureau et les services informatiques prêtés par la FAO.
- i. Les services communs internes concernent les services de traduction et d'interprétation assurés par la FAO.

IV- PLAN DE TRAVAIL CHIFFRÉ 2026-2027

15. Lors de la 88^e session du Comité exécutif, le secrétariat du Codex a présenté un plan de travail chiffré pour l'exercice biennal 2026-2027¹². Suite aux observations reçues lors de la 88^e session du Comité exécutif et aux échanges informels tenus par la suite entre le secrétariat du Codex et les membres du Comité exécutif sur le format et le type d'informations à inclure dans le plan de travail, ce dernier a été encore affiné. En particulier, le budget de chaque session de la Commission et du Comité exécutif au cours de l'exercice biennal a été présenté en détail. Ainsi, un plan de travail établissant le lien entre les domaines et activités du programme et le budget du Codex proposé pour l'exercice biennal 2026-2027, par rubrique comptable de la FAO, est présenté à l'annexe I, et des extraits sont fournis ci-dessous pour en faciliter la consultation, accompagnés d'un texte explicatif donnant des précisions sur les domaines de travail et leur justification.

16. Le plan de travail chiffré est divisé en quatre domaines:

1. Réunions du Codex (élaboration des normes).
2. Publication des normes du Codex et des textes apparentés, et autres publications de la Commission.
3. Soutien à la participation efficace et efficiente à l'élaboration des normes et aux processus y afférents.
4. Sensibilisation, communication, relations avec d'autres organisations et utilisation et effets des textes du Codex.

¹⁰ Conformément à l'article XIII, paragraphe 3, du Règlement intérieur contenu dans le Manuel de procédure du Codex Alimentarius.

¹¹ Ces demandes sont étudiées au cas par cas afin que le travail de la Commission ne soit pas retardé en raison d'un manque de ressources temporaire ou imprévu auquel les secrétariats hôtes pourraient être confrontés. Selon leur degré d'importance, il sera peut-être nécessaire de reporter d'autres activités pour respecter les contraintes de coût.

¹² EXEC88/CRD04.

Plan de travail 2026-2027 Partie I - Réunions du Codex (élaboration des normes)

Produits	Activités prévues en 2026	Activités prévues en 2027	Total (en USD)
Réunions du Codex (élaboration des normes)			
Mise en œuvre des activités de la Commission du Codex Alimentarius	49 ^e session de la Commission organisée à Genève selon des modalités hybrides (dans les 6 langues); documents de travail et rapport élaborés et publiés dans les 6 langues, et élections.		1 082 000
		50 ^e session de la Commission organisée à Rome selon des modalités hybrides (dans les 6 langues); documents de travail et rapport élaborés et publiés dans les 6 langues.	927 000
Mise en œuvre des activités du Comité exécutif	90 ^e session du Comité exécutif organisée à Genève, en présentiel (avant la 49 ^e session de la Commission).		449 500
	91 ^e session du Comité exécutif organisée à Rome, en présentiel.		444 500
		92 ^e session du Comité exécutif organisée à Genève, en présentiel (avant la 50 ^e session de la Commission).	394 500
		93 ^e session du Comité exécutif organisée à Genève, en présentiel (ou dans un autre site de l'OMS).	504 500
Comités s'occupant de questions générales	9 sessions (CCMAS, CCRVDF, CCFA, CCPR, CCFL, CCFICS, CCCF, CCNFSDU, CCFH).	8 sessions (CCGP, CCFA, CCMAS, CCPR, CCNFSDU, CCFH, CCFL, CCCF).	1 356 500
Comités s'occupant de produits	1 session (CCFO).	3 sessions (dont une session par correspondance) (CCFFV, CCCPL, CCSCH).	375 000
Comités de coordination	2 sessions (traduction des documents de travail et du rapport, frais de voyage du secrétariat, communication et appui au graphisme, à la demande) (CCLAC, CCEURO).	4 sessions (traduction des documents de travail et du rapport, frais de voyage du secrétariat, communication et appui au graphisme, à la demande) (CCAFRICA, CCNASWP, CCASIA, CCNE).	647 000
Réunions du Codex Total			6 180 500

17. Le travail principal du secrétariat du Codex demeure le soutien à l'objectif stratégique 1 du Plan stratégique du Codex 2026-2031: «Répondre aux besoins des membres en ce qui concerne la protection de la santé des consommateurs et la loyauté des pratiques en matière de commerce de produits alimentaires dans un contexte mondial en évolution, en élaborant des normes et des textes apparentés fondés sur la science», en assurant le secrétariat de la Commission et de ses organes subsidiaires actifs.

18. Le nombre de sessions des comités du Codex¹³ prévues pour 2026-2027 demeure indicatif et dépendant des décisions qui seront prises par la Commission, à ses 48^e et 49^e sessions. Il est cependant prévu que l'appui du secrétariat soit requis pour 23 comités au cours de l'exercice biennal, ce qui représente 33 réunions, soit en moyenne une réunion toutes les trois semaines. Ce domaine d'activité représente 66 pour cent environ du budget global, comme illustré à la figure 1, et bénéficie également du soutien de fonctionnaires détachés par des pays membres.

19. Chaque réunion est appuyée, sur place, par trois membres du secrétariat du Codex en moyenne (selon l'ordre du jour), avec un soutien supplémentaire assuré à distance pour la diffusion sur le web, la transcription et d'autres aspects, selon les besoins.

20. La préparation des réunions est dirigée par le fonctionnaire principalement responsable du comité, avec la contribution des fonctionnaires chargés de l'appui, selon qu'il convient. Les ressources humaines requises dépendent de la durée et de la complexité de l'ordre du jour. Avec la disponibilité des outils virtuels, de plus en plus de comités choisissent d'organiser des réunions en ligne avant la session. Le temps que le secrétariat du Codex doit consacrer à ces réunions se traduit par une augmentation du temps global de préparation, ce qui peut avoir des répercussions sur d'autres aspects, tels que la rapidité de la préparation et de la publication des documents.

21. Le secrétariat du Codex fournit un soutien administratif et logistique à la Commission et au Comité exécutif. Il fournit également une assistance aux pays hôtes d'autres comités, selon les besoins, en particulier aux nouveaux pays hôtes dans le cas de comités coprésidés ou de comités de coordination.

22. La réactivation des comités du Codex, quel que soit leur format, aura toujours une incidence sur les ressources humaines du secrétariat du Codex. Par conséquent, toute modification du statut des comités par la Commission, à sa 48^e session, qui est interprétée comme une indication des priorités de la Commission, nécessiterait de procéder à des ajustements du plan de travail.

23. Les crédits budgétaires alloués au personnel par type de comité sont approximatifs, mais dans l'ensemble, ce sont 73 pour cent des ressources humaines que le secrétariat du Codex consacre à l'appui apporté aux comités.

24. La majorité des sessions des comités du Codex s'est déroulée en présentiel, mais il est prévu que deux comités au moins travaillent par correspondance au cours de la période 2026-2027. Cela permettrait de réduire les coûts, notamment les frais de déplacement. Toutefois, des ressources humaines et des technologies appropriées sont requises pour soutenir cette modalité de travail.

25. Prenant note des préoccupations exprimées par le Comité exécutif, à sa 87^e session, concernant les coûts des réunions tenues à Genève, aucune réunion n'a été organisée à Genève en 2025. Cependant, il est prévu que la 90^e session du Comité exécutif et la 49^e session de la Commission se tiennent à Genève en juillet 2026, l'OMS mettant à disposition les salles de réunion pour la 90^e session du Comité exécutif. En raison de travaux de rénovation prévus au Centre international de conférences de Genève (CICG), aucune salle ne sera disponible pour la session de la Commission prévue en 2028. Par conséquent, après 2026, la Commission ne reviendra pas à Genève avant plusieurs années. Des débats sont en cours avec l'OMS sur la possibilité de trouver une alternative pour la tenue de la session du Comité exécutif en 2027.

26. Conformément à la demande formulée par le Comité à sa 87^e session, le secrétariat du Codex a procédé à un examen plus approfondi des coûts associés à l'interprétation et à la traduction, comme indiqué dans le document CX/EXEC 25/88/4. Sur la base des conclusions de ce document, le secrétariat du Codex travaillera en étroite collaboration avec les prestataires de services en vue d'améliorer le rapport coût-efficacité, toute économie réalisée grâce aux gains d'efficacité dans ce domaine devant être affectée en priorité à la traduction des normes du Codex. Bien que l'objectif soit de réduire les dépenses liées aux sessions de la Commission et du Comité exécutif, il n'est pas certain que cela puisse être atteint en 2026-2027; par conséquent, le budget proposé reste semblable à celui des années précédentes.

27. Des détails supplémentaires concernant le budget pour chaque session prévue de la Commission et du Comité exécutif ont été ajoutés, en notant que :

¹³ Commission du Codex Alimentarius, Comité exécutif de la Commission, comités s'occupant de questions générales, comité s'occupant de produits et comités de coordination.

- a. les dépenses de personnel liées aux sessions de la Commission et du Comité exécutif sont réparties de manière égale, l'effort consenti par le secrétariat du Codex étant similaire pour chaque session;
- b. les heures supplémentaires effectuées par le personnel à l'appui des sessions de la Commission et du Comité exécutif, notamment pour les services de sécurité, les services médicaux, etc., sont financés sur le budget consacré au personnel recruté localement, lorsque la session de la Commission est prévue à Rome. Lorsque la session de la Commission est organisée à Genève, ces coûts sont couverts au titre des dépenses générales de fonctionnement (c'est-à-dire la contribution à l'OMS). Le budget estimé est le même pour les 49^e et 50^e sessions de la Commission, bien qu'il apparaisse sous des lignes budgétaires différentes;
- c. le budget consacré aux voyages comprend les dépenses liées à la participation des membres des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure aux sessions du Comité exécutif. Les différences dans les frais de voyages concernent les déplacements des membres du personnel pour les sessions de la Commission et du Comité exécutif lorsque celles-ci ont lieu à Genève, le coût de la session spéciale du Comité exécutif tenue à Genève étant légèrement plus élevé en raison de l'impossibilité de partager les frais de déplacement avec la session de la Commission qui a lieu en même temps;
- d. l'achat de matériel fongible comprend le coût des supports de communication et les frais de publication liés aux sessions de la Commission (arrière-plan de la salle de réunion, kits fournis aux délégués, etc.);
- e. les dépenses générales de fonctionnement sont plus élevées lorsque les sessions de la Commission et du Comité exécutif sont organisées à Genève, car elles reflètent la contribution versée à l'OMS. Lorsque les sessions ont lieu à Rome, ces dépenses figurent sous les rubriques «Dépenses de personnel», «Services communs internes» et «Personnel recruté localement»;
- f. les services communs internes concernent les services de traduction et d'interprétation assurés par la FAO, et comprennent l'ensemble des dépenses connexes lorsque les sessions de la Commission et du Comité exécutif se déroulent à Rome. Lorsque les réunions se tiennent à Genève, l'interprétation et une partie de la traduction sont assurées par l'OMS, et les dépenses correspondantes sont comptabilisées au titre des dépenses générales de fonctionnement (c'est-à-dire la contribution versée à l'OMS). La session spéciale du Comité exécutif coûte plus cher car les documents de travail ne sont pas partagés avec la session de la Commission qui a lieu en même temps.

Plan de travail 2026-2027 Partie 2 - Publication des normes du Codex et des textes apparentés, et autres publications de la Commission

Produits	Activités prévues en 2026	Activités prévues en 2027	Total (en USD)
Publication des normes du Codex et des textes apparentés, et autres publications de la Commission			
Mise au point finale et publication des normes	Publication des normes adoptées à la 48 ^e session de la Commission dans les 6 langues et réduction du retard accumulé quant à la traduction des normes adoptées précédemment.	Publication des normes adoptées à la 49 ^e session de la Commission dans les 6 langues et réduction du retard accumulé quant à la traduction des normes adoptées précédemment.	845 500
Autres documents/publications	31 ^e édition du <i>Manuel de procédure du Codex</i> ; Plan stratégique du Codex 2026-2031.	32 ^e édition du <i>Manuel de procédure du Codex</i> (si nécessaire).	302 500
Amélioration de la publication en temps voulu des textes du Codex	Rationalisation des flux de travail pour le suivi de la publication et de la traduction des documents du Codex.	Rationalisation et amélioration des flux de travail aux fins du suivi des publications et de la traduction des documents du Codex.	96 000
Mises à jour des bases de données	Maintenance et mise à jour des bases de données actuelles.	Maintenance et mise à jour des bases de données actuelles.	438 000
Publications des normes du Codex et des textes apparentés, et autres publications de la Commission Total			1 682 000

28. La publication en temps voulu des normes du Codex reste un défi. Pour y remédier, certaines ressources continueront d'être investies dans l'amélioration du suivi de l'état d'avancement des textes nouveaux/révisés du Codex et des flux de travail, afin de réduire le temps écoulé entre l'adoption et la publication. Comme indiqué ci-dessus, les économies réalisées sur la traduction des documents de travail et des rapports grâce aux gains d'efficacité seront affectées à la traduction des normes, en commençant par celles qui ont été adoptées/révisées le plus récemment par la Commission. Les travaux se poursuivront en vue de la publication progressive des normes du Codex dans le Portail de connaissances de la FAO, conformément aux exigences de l'Organisation en matière de publication. Les normes resteront accessibles sur la page web du Codex, ce qui permettra de les trouver plus facilement au moyen de moteurs de recherche et de suivre l'évolution de l'accès aux normes.

29. Les bases de données constituent un moyen important de diffusion des normes du Codex. Seules les dépenses liées à la maintenance régulière et aux mises à jour des bases de données du Codex ont été incluses dans le budget 2026-2027. Des efforts ont été entrepris au cours de l'exercice biennal 2024-2025 pour moderniser l'infrastructure informatique soutenant les bases de données existantes (sans inclure pour l'instant les améliorations au niveau de la convivialité et de l'accessibilité) et pour effectuer des mises à jour supplémentaires de la base de données de la *Norme générale sur les additifs alimentaires* (CXS 192-1995) afin d'en améliorer la lisibilité et la visibilité, en étroite collaboration avec le CCFA. Ce travail devra se poursuivre au cours de la période 2026-2027 afin de mettre en œuvre la restructuration des notes du tableau trois, telle que demandée par le CCFA, mais n'a pas encore été inscrit au budget. Certaines contributions extrabudgétaires (voir paragraphe 45) ont été reçues en 2025 et seront disponibles jusqu'au début de 2027 en vue d'aligner toutes les limites maximales de résidus (LMR) et les limites maximales de résidus d'origine étrangère (LMRE) pour les résidus de pesticides sur la classification révisée des produits destinés à l'alimentation humaine et animale et de mettre à jour la base de données sur les résidus de pesticides. Toute ressource supplémentaire, ou une partie des économies réalisées au cours de la mise en œuvre, sera affectée à la poursuite de ce projet pluriannuel sur les bases de données du Codex afin d'optimiser la convivialité, l'accessibilité aux normes et l'efficacité des processus.

30. Notant les amendements qu'il est proposé d'apporter au *Manuel de procédure du Codex* à l'occasion de la 48^e session de la Commission, la 31^e édition sera publiée dans les six langues officielles. Des ressources ont également été allouées pour une 32^e édition, si cela s'avérait nécessaire. Au cas contraire, ces ressources seront affectées à la traduction des normes. Le Plan stratégique du Codex 2026-2031 sera également publié dans les six langues.

31. Dans l'ensemble, 18 pour cent environ des ressources ont été allouées afin de garantir que les principaux résultats de la Commission soient disponibles en temps utile dans toutes les langues. Les besoins dans ce domaine, notamment en ce qui concerne les bases de données et la traduction, dépassent l'allocation actuelle; par conséquent, comme indiqué à la section V - Besoins budgétaires supplémentaires, ces domaines ont été identifiés comme étant prioritaires pour l'allocation de ressources additionnelles.

Plan de travail 2026-2027 Partie 3 - Soutien à la participation effective et efficace aux processus d'élaboration des normes

Produits	Activités prévues en 2026	Activités prévues en 2027	Total (en USD)
Soutien à la participation effective et efficace aux processus d'élaboration des normes.			
Appui à la diffusion sur le web et à la tenue de réunions en ligne	Diffusion sur le web de toutes les sessions (à l'exclusion de celles du Comité exécutif) et appui à la tenue de sessions en ligne ou selon des modalités hybrides (de la Commission, par exemple).	Diffusion sur le web de toutes les sessions (à l'exclusion de celles du Comité exécutif) et appui à la tenue de sessions en ligne ou selon des modalités hybrides (de la Commission, par exemple).	217 000
Maintenance, mise à jour des contenus, frais de licence et aide aux utilisateurs de la page web, du Système d'inscription en ligne, du Système de mise en ligne des observations et du forum en ligne	Page web dynamique et conviviale et outils participatifs en ligne, assortis d'un service d'assistance réactif.	Page web dynamique et conviviale et outils participatifs en ligne, assortis d'un service d'assistance réactif.	420 500
Documents d'orientation/manuels	Manuel relatif aux propositions de nouveaux travaux.	Révision du Manuel des présidents et premiers travaux sur le Manuel des délégués	89 000
Formations sur l'utilisation des systèmes du Codex	Formations en ligne sur l'utilisation des systèmes et programmes du Codex.	Formations en ligne sur l'utilisation des systèmes et programmes du Codex.	85 000
Soutien à la participation effective et efficace aux processus d'élaboration des normes Total			811 500

32. Les activités décrites dans ce domaine contribuent principalement à l'objectif stratégique 2 du Plan stratégique du Codex 2026-2031: «Renforcer les systèmes et les pratiques de gestion des travaux du Codex qui contribuent à l'élaboration efficace et efficiente de normes et de textes apparentés».

33. Compte tenu du soutien exprimé en faveur de la participation à distance aux réunions du Codex et afin de promouvoir l'inclusivité, il est prévu que les sessions de la Commission continuent de se tenir selon des modalités hybrides (possibilité d'intervenir à distance uniquement, sans possibilité de voter, le cas échéant), sous réserve de confirmation par la Commission.

34. Compte tenu des retours positifs concernant la diffusion sur le web, considérée comme un moyen plus rentable de suivre les débats en temps réel lors des réunions du Codex, les efforts se poursuivront pour rationaliser cette pratique dans le cadre des réunions des comités du Codex (à l'exception du Comité exécutif,

comme confirmé par la Commission, à sa 47^e session)¹⁴ et pour l'aligner sur la politique de la FAO à cet égard, tout en veillant à garantir l'accessibilité pour tous les membres du Codex et à réduire les coûts associés. Le secrétariat du Codex continuera d'apporter un soutien aux réunions en ligne, au cas par cas.

35. Le manuel relatif aux propositions de nouveaux travaux, actuellement en cours d'élaboration, devrait être publié en 2026. Compte tenu du taux de renouvellement des délégués et des présidents de comités du Codex, et de l'importance de disposer de ressources actualisées pour soutenir leur participation et leur travail, la révision du manuel des présidents du Codex est prévue pour 2027, parallèlement au lancement des premiers travaux sur un manuel des délégués.

36. Des ressources sont allouées pour maintenir les systèmes existants, couvrir les droits de licence et assurer les mises à jour régulières, y compris de la page web du Codex. Bien que les ressources soient limitées, des opportunités d'amélioration sont à l'étude.

37. Le service d'assistance fourni quotidiennement, notamment pour le Système de mise en ligne des observations et le forum en ligne, sera maintenu. La demande pour des formations de base et une initiation aux outils du Codex (tels que le Système de mise en ligne des observations et le forum en ligne) demeure constante, et est souvent liée au renouvellement des points de contact du Codex dans les pays membres ou du personnel des organisations ayant le statut d'observateur. Cet appui est considéré comme essentiel pour maintenir la participation aux travaux du Codex et assurer l'inclusivité. Dans la mesure du possible, les demandes seront regroupées afin d'offrir ces formations en ligne à l'échelle régionale ou sous-régionale.

38. La sensibilisation à l'utilisation du manuel des groupes de travail électroniques, ainsi que des orientations à venir sur les propositions de nouveaux travaux, a également été recensée comme devant faire l'objet d'un suivi. Il s'agit également d'un domaine qui pourrait bénéficier de la technologie. Aucune ressource n'est actuellement disponible pour étudier cette question, mais l'objectif sera de rechercher des opportunités de collaboration ou des financements permettant de soutenir ces activités de sensibilisation.

39. Environ 9 pour cent des ressources ont été allouées à ce domaine d'activité. Le soutien à une participation effective aux activités du Codex est un domaine qui pourrait être renforcé par des contributions en nature et des collaborations. Par exemple, le secrétariat du Codex reçoit régulièrement des demandes de soutien pour des ateliers, des formations et des manifestations connexes organisés par la FAO, l'OMS, des membres et des observateurs, en lien avec les travaux de la Commission. Ces activités constituent des opportunités précieuses et rentables de renforcer la sensibilisation et de favoriser la participation aux travaux de la Commission. Les demandes seront examinées au cas par cas, en privilégiant la participation en ligne dans la mesure du possible. Le secrétariat recherche également d'autres moyens de soutenir ces initiatives, par exemple en mobilisant les présidents de comités ou les coordonnateurs.

¹⁴ REP24/CAC, paragraphe 238.

Plan de travail 2026-2027 Partie 4 - Sensibilisation, communication, relations avec d'autres organisations et utilisation et effets des textes du Codex

Produits	Activités prévues en 2026	Activités prévues en 2027	Total (en USD)
Sensibilisation, communication, relations avec d'autres organisations et utilisation et effets des textes du Codex			
Collaboration avec la FAO et l'OMS	Participation à des réunions destinées à fournir des avis scientifiques et à d'autres réunions pertinentes de la FAO et/ou de l'OMS et appui apporté à la Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments.	Participation à des réunions destinées à fournir des avis scientifiques et à d'autres réunions pertinentes de la FAO et/ou de l'OMS et appui apporté à la Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments.	143 500
Coopération avec les organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales (OMC, OMSA, ISO, CEE, COI, etc.) en vue d'échanger des informations et de promouvoir, dans la mesure du possible, la cohérence et l'harmonisation avec les normes du Codex	Établissement et présentation de documents d'information et participation (en présentiel ou à distance) à 4 réunions de l'OMC et à 4 à 6 autres manifestations (participation en ligne privilégiée).	Établissement et présentation de documents d'information et participation (en présentiel ou à distance) à 4 réunions de l'OMC et à 4 à 6 autres manifestations (participation en ligne privilégiée).	126 000
Sensibilisation et communication	Informations destinées aux délégués et supports connexes pour les réunions, partage d'informations provenant des membres et des observateurs (actualités, réseaux sociaux, podcasts); et magazine annuel du Codex simplifié.	Informations destinées aux délégués et supports connexes pour les réunions, partage d'informations provenant des membres et des observateurs (actualités, réseaux sociaux, podcasts); et magazine annuel du Codex simplifié.	287 500
Mécanisme de suivi de l'utilisation et des effets des textes du Codex	Enquête annuelle sur l'utilisation et les effets des textes du Codex et une étude de cas.	Enquête annuelle sur l'utilisation et les effets des textes du Codex.	144 000
Sensibilisation, communication, relations avec d'autres organisations et utilisation et effets des textes du Codex Total			701 000

40. Les activités présentées dans cette section concernent principalement la mise en œuvre des objectifs stratégiques 3 et 4 du Plan stratégique du Codex 2026-2031 («Renforcer les relations avec les organisations internationales concernées, en promouvant une approche coordonnée pour relever des défis mondiaux» et «Maximiser l'impact du Codex en accroissant la visibilité et l'utilisation des normes»), et demeurent les moins dotées en ressources dans le plan de travail proposé.

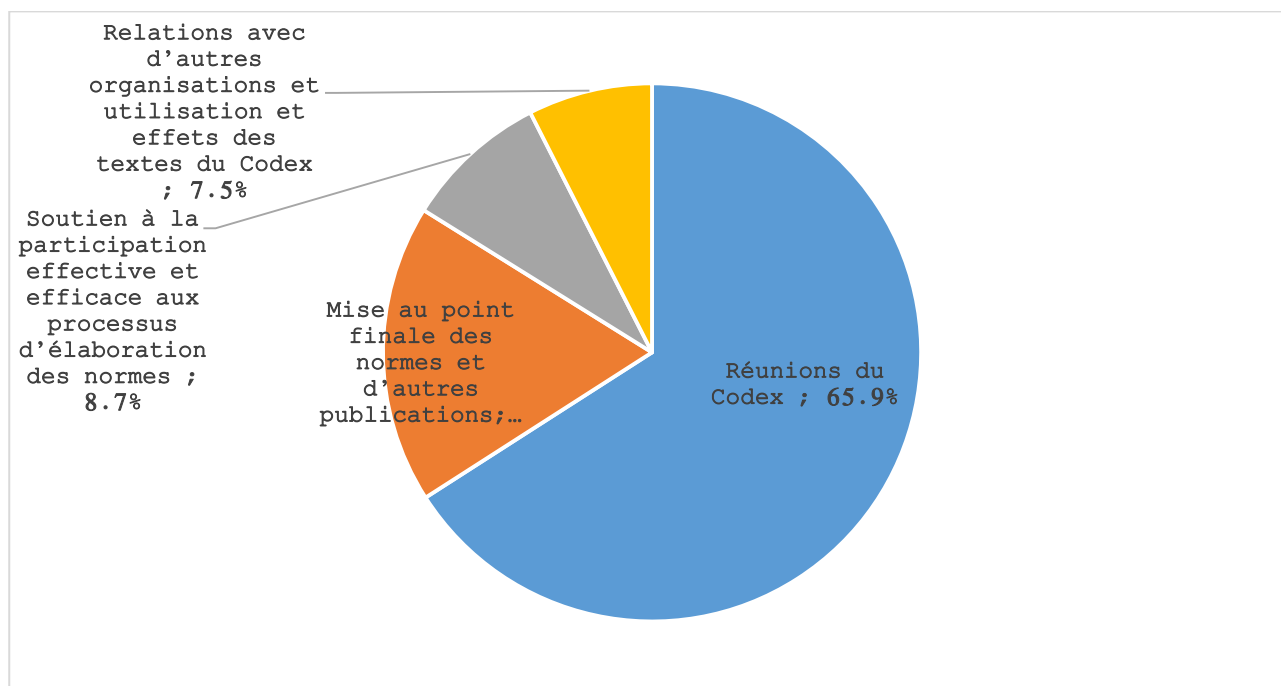
41. Une collaboration étroite avec la FAO et l'OMS est essentielle pour la planification et l'utilisation optimale des avis scientifiques et d'autres informations pertinentes (analyses prospectives, par ex.) que ces organisations fournissent pour l'élaboration des normes du Codex et les activités de sensibilisation et de soutien à la mise en œuvre et à l'utilisation des normes. Cela représente avant tout un engagement en ressources humaines, auquel s'ajoute une collaboration dans le cadre de la Journée mondiale de la sécurité sanitaire des aliments, qui constitue une occasion de renforcer la visibilité du travail du Codex.

42. Le secrétariat du Codex poursuivra sa participation au comité sur les mesures sanitaires et phytosanitaires et au comité sur les obstacles techniques au commerce de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en fournissant des mises à jour régulières, en répondant aux questions des membres et en assurant des échanges bilatéraux lors des sessions de ces comités et des manifestations connexes. La coordination avec d'autres organisations est également reconnue comme étant importante et conforme à l'objectif stratégique 3. Toutefois, moins de temps y est consacré, en raison de l'augmentation de la charge de travail des comités. Cela reflète en partie la priorité donnée à la participation en ligne ou à distance aux réunions pertinentes, lorsque cela est possible. Une réflexion plus approfondie sera menée sur la manière d'améliorer ce domaine, notamment à la lumière de l'expérience acquise en 2026-2027 en matière de participation à distance.

43. Compte tenu des commentaires positifs reçus par les membres et du rôle joué dans la communication des travaux et des produits du Codex, le magazine annuel du Codex sera maintenu, mais sous une forme simplifiée. Avec le retour de la session de la Commission en juillet, à partir de 2026, le magazine sera publié en fin d'année et fera également office de rapport annuel. La page web du Codex et les réseaux sociaux continueront d'être les principaux moyens de diffusion régulière d'informations actualisées sur les activités du Codex.

44. Les travaux se poursuivront sur l'utilisation et les effets des textes du Codex. Ces activités seront principalement financées par des ressources extrabudgétaires jusqu'à la mi-2026, ce qui permettra la mise en œuvre de l'enquête de 2026. L'allocation de ressources dans le plan de travail 2026-2027 reflète le temps consacré par le personnel à cette activité, qui visera également à trouver des moyens plus rentables de poursuivre l'enquête annuelle, dont les résultats constituent un apport essentiel à la communication sur le rôle et l'impact du Codex. Cette activité sera complétée par des produits de communication ciblés et concis illustrant les effets des normes du Codex, élaborés en collaboration avec les membres et les observateurs.

Figure 1. Ventilation du budget du Codex conformément au plan de travail 2026-2027



Contributions extrabudgétaires confirmées pour 2026-2027

45. Les contributions extrabudgétaires confirmées à l'appui de la mise en œuvre du plan de travail du Codex pour 2026-2027 comprennent:

- a. Le projet d'intervention de la FAO à l'appui de l'application des textes du Codex relatifs à la résistance aux antimicrobiens (projet ACT)¹⁵, financé par la République de Corée, dont la mise en œuvre s'achèvera en 2026. Ce projet intervient aux niveaux mondial et local afin de soutenir la mise en œuvre des normes du Codex, en particulier celles liées à la maîtrise et à la réduction de la résistance aux antimicrobiens (RAM) d'origine alimentaire, et de suivre l'utilisation et les effets des normes du Codex. Il contribue ainsi aux objectifs 3 et 4 du Plan stratégique du Codex 2026-2031. Le projet a directement soutenu les travaux sur l'utilisation et les effets des textes du Codex, notamment par la mise en œuvre

¹⁵ Pour en savoir plus, veuillez consulter la page suivante: <https://www.fao.org/antimicrobial-resistance/projects/ongoing/project-10/fr/>

de l'enquête annuelle et la réalisation d'une étude de cas. En 2026, il appuiera une nouvelle enquête sur l'utilisation et les effets des textes du Codex.

- b. Le projet visant à améliorer la disponibilité et l'accessibilité des normes du Codex sur les pesticides, financé par le Canada pour un budget total d'environ 335 000 USD. Ce projet vise à publier et diffuser la version révisée de la *Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale* (CXA 4-1989) en rattachant l'ensemble des LMR existantes pour les résidus de pesticides aux classes révisées d'aliments primaires et transformés. Les nouvelles correspondances seront ensuite intégrées à la base de données en ligne du Codex.
- c. Le projet de modernisation de la base de données du Codex sur les résidus de pesticides, financé par l'Australie pour un budget total d'environ 97 695 USD. Ce projet viendra compléter le précédent, en mettant l'accent sur l'amélioration des fonctionnalités de la base de données des LMR de résidus de pesticides du Codex, tant pour les utilisateurs en interne qu'en externe.

46. La mise en œuvre de ces activités en 2026 sera également appuyée par des fonctionnaires détachés par la République de Corée et Singapour, ainsi qu'un administrateur auxiliaire détaché par le Japon. Pour 2027, un seul fonctionnaire détaché par la République de Corée est actuellement confirmé. Ces ressources humaines additionnelles sont toutes consacrées au soutien des travaux des comités du Codex et sont donc directement liées à la mise en œuvre de l'objectif stratégique 1 du Plan stratégique du Codex 2026-2031.

V - BESOINS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES

47. Le Comité exécutif, à sa 88^e session, a prié le secrétariat du Codex de lui présenter, à sa 89^e session, des informations sur les besoins budgétaires supplémentaires dont il faudrait disposer pour la mise en œuvre de domaines de travail essentiels, qui ne sont pas actuellement inclus dans le programme de travail ou qui ne sont pas suffisamment provisionnés à cet effet.¹⁶ Un tableau résumant les besoins budgétaires par exercice biennal est présenté à l'annexe II. Une description des principaux domaines de travail essentiels est fournie ci-dessous.

Mise à jour des bases de données et élaboration de nouvelles bases de données

48. Les bases de données jouent un rôle essentiel dans la diffusion des plus de 10 000 normes quantitatives adoptées par la Commission et la facilitation de l'accès à ces normes. Le solde du budget du Programme ordinaire du Codex en 2024 a été utilisé pour une mise à jour initiale de la base de données du Codex sur les additifs alimentaires et de la technologie qui sous-tend les bases de données existantes sur les résidus de pesticides et de médicaments vétérinaires, afin de faciliter la mise au point de bases de données dotées d'une interface conviviale, la mise à jour actuelle nécessitant un temps considérable pour la saisie et la vérification. Cela contribuerait à une publication plus rapide des normes.

49. En outre, des ressources extrabudgétaires provenant du Canada et de l'Australie ont été mobilisées pour appuyer la mise à jour de la base de données du Codex sur les pesticides. Cependant, il subsiste un déficit de financement pour soutenir la mise à jour de la base de données sur les résidus de médicaments vétérinaires et assurer l'interopérabilité avec la base de données du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA), qui migrera également vers un nouveau système de gestion de contenu.

50. En plus de la mise à jour des bases de données existantes, il est également nécessaire de mettre au point deux nouvelles bases de données, conformément aux travaux en cours dans d'autres comités:

- Le Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS) a identifié la nécessité d'élaborer une base de données sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage afin de faciliter l'accès à la version révisée des *Méthodes d'analyse et d'échantillonnage recommandées* (CXS 234□1999), qui tend à devenir la seule source d'information sur les méthodes d'analyse dans le Codex Alimentarius et, à l'instar de la *Norme générale sur les additifs alimentaires*, devra également être adaptée à l'avenir pour permettre les références croisées avec les normes de produits.
- La *Norme générale sur les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale* (CXS 193□1995), qui comprend également des normes quantitatives, n'est actuellement publiée que sous la forme d'un fichier pdf. Il est proposé de créer une base de données consultable sur les limites maximales applicables aux contaminants afin de faciliter l'accès à ces limites maximales dans le Codex, ainsi que les liens avec les évaluations du JECFA sur lesquelles elles reposent et l'interopérabilité avec de nombreuses normes de produits du Codex qui s'y réfèrent.

¹⁶ REP25/EXEC 1, paragraphe 104, alinéa ii.

51. La mise à jour de la base de données sur les médicaments vétérinaires et la création de deux nouvelles bases de données (méthodes d'analyses et d'échantillonnage, contaminants) nécessitent un budget estimé à 400 000 USD. Ce montant comprend un contrat avec une société spécialisée en technologies de l'information, les coûts liés à l'élaboration de spécifications relatives aux besoins des utilisateurs par la participation au comité compétent du Codex et à la consultation des parties prenantes, les licences éventuelles pour de nouveaux logiciels ainsi que la traduction des bases de données dans les langues officielles. Outre ces investissements ponctuels, des ressources humaines seront nécessaires pour gérer et soutenir ces travaux au sein du secrétariat du Codex, sous la forme d'un poste du cadre organique de niveau P-4.

52. À la suite de ces investissements, les dépenses biennales renouvelables à engager par le secrétariat du Codex s'élèveront à 500 000 USD. Ces coûts comprennent le poste P-4 mentionné ci-dessus, chargé d'assurer le soutien quotidien, ainsi que les coûts des licences et les frais de traductions, et tout déplacement lié à l'élaboration ou à l'utilisation.

Traduction de l'arriéré de textes du Codex

53. Le solde enregistré en 2025 a été utilisé pour commencer la traduction de l'arriéré de textes du Codex. On estime que pour achever cette traduction, un investissement ponctuel de 400 000 USD serait nécessaire. Par la suite, les dépenses biennales renouvelables à engager pour la révision des anciens textes du Codex, dont la traduction doit être entièrement revue, sont estimés à 100 000 USD, ces coûts variant d'une année à l'autre en fonction des travaux des comités du Codex.

Amélioration de l'accès au Codex Alimentarius

54. Le Codex Alimentarius regroupe l'ensemble des normes, directives et codes d'usages adoptés par la Commission. Ces textes sont actuellement publiés individuellement sur la page web du Codex, sans renvois ni liens croisés vers des textes référencés et sans identifiant numérique d'objet, donc sans moyen facilitant le traçage ou le téléchargement. Il y a deux ans, un projet a été lancé pour commencer à se conformer aux nouvelles exigences de la FAO visant à inclure tous les textes du Codex dans le Portail de connaissances de la FAO, ce qui permettrait d'attribuer un identifiant numérique unique à tous les textes et faciliterait la collecte de données sur l'accès et les téléchargements. Ce projet a été suspendu faute de ressources et, conformément aux politiques de migration des sites Web qui garantiront que toutes les données sont hébergées dans un espace pris en charge, le transfert des textes du Codex vers le Portail de connaissances de la FAO est devenu essentiel. Cela servirait également de base à un projet plus vaste (qui n'est pas inscrit ici au budget) visant à améliorer l'interconnexion entre les textes et les bases de données du Codex, dans le but de faciliter l'utilisation des textes du Codex.

55. Un investissement ponctuel, estimé à 1 000 000 USD, est prévu sur une période de quatre ans. Ce montant comprend les dépenses liées à la révision, à la rédaction, à la mise en page, à la conception graphique, à la publication et à la relecture de tous les textes du Codex dans toutes les langues officielles. Par la suite les dépenses biennales renouvelables à engager pour la publication de nouveaux textes du Codex sont estimées à 100 000 USD.

Suivi de l'utilisation et des effets des textes du Codex

56. À la demande de la Commission, le secrétariat a élaboré un mécanisme de suivi de l'utilisation et des effets des textes du Codex. Ce travail est financé par des ressources extrabudgétaires qui prendront fin en juin 2026. Pour poursuivre ce travail au-delà de cette date et assurer sa pérennité, le secrétariat devra trouver une nouvelle source de financement. Ce financement est nécessaire pour poursuivre la mise en œuvre de l'enquête annuelle sur l'utilisation et les effets des textes du Codex, les études de cas et la collaboration avec l'OMC, la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) en ce qui concerne le suivi de l'utilisation des normes internationales. Cette activité fait partie intégrante du suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex, ainsi que de l'établissement de rapports au titre du Plan stratégique de la FAO afin de mettre en évidence les effets des travaux du Codex.

57. Les dépenses biennales renouvelables à engager par le secrétariat du Codex pour que ces travaux se poursuivent selon les mêmes modalités sont estimées à 520 000 USD. Ces coûts comprennent le recrutement d'un nouveau fonctionnaire du cadre organique de niveau P-2, des services de consultants ponctuels pour la réalisation d'études de cas, ainsi que les frais de voyage et de traduction associés. Des efforts sont néanmoins déployés pour déterminer des moyens plus efficaces et plus économiques d'analyser et de communiquer les résultats des enquêtes.

Appui à des comités ou groupes de travail spéciaux supplémentaires du Codex pour traiter des questions nouvelles ou émergentes

58. Les fonctionnaires chargés des normes alimentaires au sein du secrétariat du Codex, appuyés par quatre postes de fonctionnaires détachés ainsi que par des consultants, sont à pleine capacité pour ce qui est de soutenir les comités du Codex. Parfois, cette capacité est dépassée, notamment en raison de l'ordre du jour chargé de certains comités actifs, ce qui a des répercussions sur d'autres aspects du travail du secrétariat, tels que l'élaboration des documents de travail pour les réunions suivantes et la mise au point finale des normes en vue de leur publication. En 2026, trois fonctionnaires détachés termineront leur mission. Un fonctionnaire détaché a achevé sa mission en septembre 2025 et devrait être remplacé au cours du premier semestre de 2026.

59. En outre, des débats sont en cours sur de nouveaux domaines de travail pour lesquels il n'existe pas de comité actif du Codex, ce qui nécessiterait la réactivation de comités du Codex ajournés ou la création de groupes de travail spéciaux. L'ouverture de comités ou de groupes de travail supplémentaires, en plus des comités déjà actifs, ne peut être assurée par le secrétariat du Codex sans compromettre la mise en œuvre d'autres activités du programme de travail. Comme indiqué dans le plan de travail 2026-2027, les fonds alloués à certains domaines d'activité, notamment le temps consacré à la collaboration avec d'autres organisations pertinentes, ont été réduits. Deux fonctionnaires ou plus sont nécessaires pour soutenir un comité, selon l'ordre du jour et le champ d'application des travaux. On estime donc que toute augmentation du nombre de comités actifs ou des activités d'un comité existant nécessiterait au moins deux fonctionnaires supplémentaires chargés des normes alimentaires qui, selon la charge de travail, pourraient également aider à achever et à publier plus rapidement les normes après leur adoption, appuyer les comités existants lorsque des fonds régulateurs ne sont pas actuellement disponibles et élaborer les documents au sein du secrétariat pour faciliter leur diffusion dans les délais impartis, et collaborer avec d'autres organisations compétentes, en particulier celles qui sont directement concernées par les travaux des comités du Codex. Les dépenses renouvelables associées à ces activités sont estimées à 780 000 USD, y compris deux nouveaux postes du cadre organique (1 P-4 et 1 P-3), ce à quoi s'ajoutent d'autres coûts liés au fonctionnement des comités.

Résumé des besoins budgétaires supplémentaires

60. Ce qui précède met en avant cinq domaines de travail qui sont essentiels pour garantir l'accessibilité des textes du Codex, poursuivre les travaux sur l'utilisation et les effets de ces textes et renforcer la capacité du secrétariat à appuyer des réunions supplémentaires et à améliorer les délais de livraison existants. Ces activités ne sont pas non plus exhaustives. Les difficultés constantes rencontrées par les membres dans l'utilisation du forum et les appels à mettre en place un système plus moderne soulignent qu'il s'agit là d'un autre domaine d'investissement futur. Alors que les activités susmentionnées visent à reconstruire les fondations de la technologie essentielle afin de garantir que les normes du Codex soient accessibles de manière cohérente et aisée, il existe également des possibilités d'utiliser de nouvelles technologies pour renforcer davantage les méthodes de travail et la diffusion des textes du Codex de manière à améliorer la navigation dans l'ensemble du Codex Alimentarius, par exemple grâce à des fonctions de recherche qui faciliteraient l'accès à toutes les dispositions et/ou aux textes relatifs à un produit spécifique.

61. Les dépenses estimées pour financer les activités recensées représenteraient des investissements ponctuels de 1,8 millions d'USD et des dépenses biennales renouvelables de 2 millions d'USD. Comme indiqué au paragraphe 13, les crédits supplémentaires d'un montant de 0,5 million d'USD seraient affectés dans un premier temps aux domaines prioritaires devant faire l'objet d'investissements ponctuels en 2026-2027, ce qui réduirait la présente estimation, puis dans un deuxième temps aux dépenses renouvelables associées à ces domaines. Ces dépenses renouvelables comprendraient la création de quatre nouveaux postes du corps organique au sein du secrétariat du Codex (2 P-4, 1 P-3 et 1 P-2), ainsi que les coûts supplémentaires nécessaires à la mise en œuvre des activités correspondantes.

VI - RECOMMANDATIONS

62. La Commission du Codex Alimentarius, à sa 48^e session, est invitée à:

- i. prendre note du rapport budgétaire final du Codex pour l'exercice biennal 2024-2025, de la proposition de budget pour l'exercice biennal 2026-2027 et des besoins budgétaires supplémentaires;
- ii. noter la nécessité de maintenir une approche souple dans la distribution des ressources pour appuyer la mise en œuvre du programme de travail du Codex, conformément à l'évolution des priorités de la Commission;
- iii. noter la nécessité, pour le Codex, de disposer d'un financement supplémentaire et durable afin de traiter les domaines de travail critiques recensés;

- iv. prier instamment les membres de plaider, auprès de leurs représentants gouvernementaux auprès de la FAO et de l'OMS, en faveur d'un financement suffisant du programme du Codex;
- v. prendre acte des contributions extrabudgétaires du Japon, de la République de Corée, de Singapour, du Canada et de l'Australie aux activités du Codex;
- vi. encourager les membres à fournir des ressources extrabudgétaires afin de financer les besoins supplémentaires recensés.

ANNEXE I

PLAN DE TRAVAIL CHIFFRÉ POUR L'EXERCICE BIENNAL 2026-2027

Plan de travail chiffré 2026-2027 par rubrique comptable de la FAO (USD)														
Produits	Activités prévues en 2026	Activités prévues en 2027	5011 Traitements – cadre organique	5012 Traitements – services généraux	5013 Consultants	5014 Contrats	5020 Personnel recruté localement	5021 Voyages	5024 Achat de matériel fongible	5025 Achat de matériel non fongible	5028 Dépenses générales de fonctionnement	5040 Dépenses générales de fonctionnement – Services communs externes	5050 Services communs et appui internes	Total
Réunions du Codex (élaboration des normes)														
Mise en œuvre des activités de la Commission du Codex Alimentarius	49 ^e session de la Commission organisée à Genève selon des modalités hybrides (dans les 6 langues); documents de travail et rapport élaborés et publiés dans les 6 langues, et élections.		350 000	87 500	34 500	5 000	3 000	55 000	7 000	-	240 000	-	300 000	1 082 000
		50 ^e session de la Commission organisée à Rome selon des modalités hybrides (dans les 6 langues); documents de travail et rapport élaborés et publiés dans les 6 langues.	350 000	87 500	34 500	5 000	57 000	5 000	23 000	-	15 000	-	350 000	927 000
Mise en œuvre des activités du Comité exécutif	90 ^e session du Comité exécutif organisée à Genève, en présentiel (avant la 49 ^e session de la Commission).		126 000	61 000	11 500	-	1 000	60 000	-	-	40 000	-	150 000	449 500

	91 ^e session du Comité exécutif organisée à Rome, en présentiel.		126 000	61 000	11 500	-	6 000	30 000	5 000	-	5 000	-	200 000	444 500
		92 ^e session du Comité exécutif organisée à Rome, en présentiel (avant la 50 ^e session de la Commission).	126 000	61 000	11 500	-	6 000	30 000	5 000	-	5 000	-	150 000	394 500
		93 ^e session du Comité exécutif organisée à Genève, en présentiel (ou dans un autre site de l'OMS).	126 000	61 000	11 500	-	1 000	65 000	-	-	40 000	-	200 000	504 500
Comités s'occupant de questions générales	9 sessions (CCMAS, CCRVDF, CCFA, CCPR, CCFL, CCFICS, CCCF, CCNFSDU, CCFH, CCFH).	8 sessions (CCGP, CCFA, CCMAS, CCPR, CCNFSDU, CCFH, CCFL, CCFH).	981 000	52 000	83 500	-	-	240 000	-	-	-	-	-	1 356 500
Comités s'occupant de produits	1 session (CCFO).	3 sessions (dont une session par correspondance) (CCFFV, CCCPL, CCSCH).	251 500	52 000	26 500	-	-	45 000	-	-	-	-	-	375 000
Comités de coordination	2 sessions (traduction des documents de travail et du rapport, frais de voyage du secrétariat, communication et appui au graphisme, à la demande) (CCLAC, CCEURO).	4 sessions (traduction des documents de travail et du rapport, frais de voyage du secrétariat, communication et appui au graphisme, à la demande) (CCAFRICA, CCNASWP, CCASIA, CCNE).	268 500	52 000	26 500	-	-	180 000	-	-	-	-	120 000	647 000
Réunions du Codex Total														6 180 500

Publication des normes du Codex et des textes apparentés, et autres publications de la Commission														
Mise au point finale et publication des normes	Publication des normes adoptées à la 48 ^e session de la Commission dans les 6 langues et réduction du retard accumulé quant à la traduction des normes adoptées précédemment.	Publication des normes adoptées à la 49 ^e session de la Commission dans les 6 langues et réduction du retard accumulé quant à la traduction des normes adoptées précédemment.	113 500	158 500	173 500	-	-	-	-	-	-	-	400 000	845 500
Autres documents/publications	31 ^e édition du Manuel de procédure du Codex; Plan stratégique du Codex 2026-2031.	32 ^e édition du Manuel de procédure du Codex (si nécessaire).	60 500	75 000	147 000	-	-	-	-	-	-	-	20 000	302 500
Amélioration de la publication en temps voulu des textes du Codex	Rationalisation des flux de travail pour le suivi de la publication et de la traduction des documents du Codex.	Rationalisation des flux de travail aux fins du suivi des publications et de la traduction des documents du Codex.	25 500	35 500	35 000	-	-	-	-	-	-	-	-	96 000
Mises à jour des bases de données	Maintenance et mise à jour des bases de données actuelles.	Maintenance et mise à jour des bases de données actuelles.	74 000	-	103 000	200 000	-	-	-	40 000	21 000	-	-	438 000
Mise au point finale des normes et d'autres publications Total														1 682 000

Soutien à la participation effective et efficace aux processus d'élaboration des normes														
Appui à la diffusion sur le web et à la tenue de réunions en ligne	Diffusion sur le web de toutes les sessions (à l'exclusion de celles du Comité exécutif) et appui à la tenue de sessions en ligne ou selon des modalités hybrides (de la Commission, par exemple).	Diffusion sur le web de toutes les sessions (à l'exclusion de celles du Comité exécutif) et appui à la tenue de sessions en ligne ou selon des modalités hybrides (de la Commission, par exemple).	-	85 000	32 000	20 000	20 000	-	-	40 000	20 000	-	-	217 000
Maintenance, mise à jour des contenus, frais de licence et aide aux utilisateurs de la page web, du Système d'inscription en ligne, du Système de mise en ligne des observations et du forum en ligne	Page web dynamique et conviviale et outils participatifs en ligne, assortis d'un service d'assistance réactif.	Page web dynamique et conviviale et outils participatifs en ligne, assortis d'un service d'assistance réactif.	-	46 500	130 000	36 000	-	-	60 000	120 000	10 000	8 000	10 000	420 500
Documents d'orientation/manuels	Manuel relatif aux propositions de nouveaux travaux.	Révision du Manuel des présidents et premiers travaux sur le Manuel des délégués	60 500	24 500	4 000	-	-	-	-	-	-	-	-	89 000
Formations sur l'utilisation des systèmes du Codex	Formations en ligne sur l'utilisation des systèmes et programmes du Codex.	Formations en ligne sur l'utilisation des systèmes et programmes du Codex.	51 000	-	34 000	-	-	-	-	-	-	-	-	85 000
														811 500
Appui apporté aux membres pour leur permettre de participer aux travaux du Codex Total														

Sensibilisation, communication, relations avec d'autres organisations et utilisation et effets des textes du Codex														
Collaboration avec la FAO et l'OMS	Participation à des réunions destinées à fournir des avis scientifiques et à d'autres réunions pertinentes de la FAO et/ou de l'OMS et appui à la Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments.	Participation à des réunions destinées à fournir des avis scientifiques et à d'autres réunions pertinentes de la FAO et/ou de l'OMS et appui à la Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments.	124 500	19 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	143 500
Coopération avec les organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales (OMC, OMSA, ISO, CEE, COI, etc.) en vue d'échanger des informations et de promouvoir, dans la mesure du possible, la cohérence et l'harmonisation avec les normes du Codex	Établissement et présentation de documents d'information et participation (en présentiel ou à distance) à 4 réunions de l'OMC et à 4 à 6 autres manifestations (participation en ligne privilégiée).	Établissement et présentation de documents d'information et participation (en présentiel ou à distance) à 4 réunions de l'OMC et à 4 à 6 autres manifestations (participation en ligne privilégiée).	56 000	-	-	-	-	70 000	-	-	-	-	-	126 000

Sensibilisation et communication	Informations destinées aux délégués et supports connexes pour les réunions, partage d'informations provenant des membres et des observateurs (actualités, réseaux sociaux, podcasts); et magazine annuel du Codex simplifié.	Informations destinées aux délégués et supports connexes pour les réunions, partage d'informations provenant des membres et des observateurs (actualités, réseaux sociaux, podcasts); et magazine annuel du Codex simplifié.	69 500	-	190 000	-	6 000	20 000	-	-	-	2 000	-	287 500
Mécanisme de suivi de l'utilisation et des effets des textes du Codex	Enquête annuelle sur l'utilisation et les effets des textes du Codex et une étude de cas.	Enquête annuelle sur l'utilisation et les effets des textes du Codex.	144 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	144 000
Environnement porteur Total														701 000
Total général			3 484 000	1 019 000	1 100 000	266 000	100 000	800 000	100 000	200 000	396 000	10 000	1 900 000	9 375 000

ANNEXE II

BESOINS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES

Activités pour lesquelles aucun financement n'est disponible au titre du Programme ordinaire (sur la base de l'exercice biennal, en USD)

Produits			5011 Traitements – cadre organique	5012 Traitements – services généraux	5013 Consultants	5014 Contrats	5020 Personnel recruté localement	5021 Voyages	5024 Achat de matériel fongible	5025 Achat de matériel non fongible	5028 Dépenses générales de fonctionnement	5040 Dépenses générales de fonctionnement – Services communs externes	5050 Services communs et appui internes	Total
Mises à jour des bases de données	Mise à jour de la base de données sur les médicaments vétérinaires et interopérabilité avec la base de données du JECFA.	Investissement ponctuel.	195 000			100 000		25 000	15 000		15 000		50 000	400 000
	Élaboration de bases de données sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS) et sur les contaminants dans les aliments.	Dépenses renouvelables (mise à jour annuelle, maintenance et licences, associées à toutes les bases de données du Codex).	390 000					20 000	20 000		20 000		50 000	500 000
Questions émergentes et/ou réactivation de comités du Codex ajournés	Réactivation des comités du Codex afin d'examiner de nouvelles propositions de travaux (deux à trois nouveaux comités par exercice biennal); aucune capacité n'est actuellement disponible au sein du secrétariat du Codex.	Dépenses renouvelables.	700 000		-	-	20 000	60 000						780 000

Traduction de l'arriéré de textes du Codex.	Traduction de l'arriéré de textes du Codex.	Investissement ponctuel.											400 000	400 000
		Dépenses renouvelables (variant d'une année à l'autre en fonction du nombre de textes révisés ou nouvellement adoptés par la Commission).											100 000	100 000
Projet de publication	Veiller à ce que toutes les publications du Codex, y compris les normes, figurent dans le Portail de connaissances la FAO, conformément aux exigences de la FAO et dans le cadre de l'effort de numérisation.	Investissement ponctuel (sur 4 ans)	-	-	200 000	200 000					600 000			1 000 000
		Dépenses renouvelables.									100 000			100 000

Suivi de l'utilisation et des effets des textes du Codex	Enquête annuelle sur l'utilisation et les effets des textes du Codex; études de cas; collaboration avec l'OMC, la CIPV et l'OMSA en ce qui concerne le suivi de l'utilisation des normes internationales. Cette activité revêt une importance essentielle pour rendre compte de la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex, ainsi que pour la communication, dans le cadre du Plan stratégique de la FAO, afin de mettre en évidence les effets des travaux du Codex.													
	Dépenses renouvelables.	260 000			100 000			30 000			30 000		100 000	520 000
												Dépenses ponctuelles Total		1 800 000
												Crédits supplémentaires alloués par la FAO, d'un montant de 0,5 million d'USD, pour 2026-2027		500 000
												Dépenses ponctuelles révisées		1 300 000
												Dépenses renouvelables Total		2 000 000*

* Les crédits supplémentaires pourraient servir à couvrir les dépenses renouvelables une fois que les domaines critiques nécessitant des investissements auraient été couverts.